

MOULIN DE PREZIER TARIFS 2017

	Basse saison (1 ^{er} octobre au 30 avril, sauf WE de Pâques, Toussaint et vacances scolaires de fin d'année)	Moyenne saison (1 ^{er} mai au 30 juin et du 1 ^{er} au 30 septembre + WE de Pâques, Toussaint)	Haute saison (1 ^{er} juillet au 31 août et vacances scolaires de fin d'année)						
Formules Chambre									
Chambre individuelle	28 €	34 €	38 €						
Chambre Double ou Twin	40 €	46 €	56 €						
Chambre Triple	60 €	69 €	84 €						
Appartement 4 personnes	72 €	82 €	92 €						
Appartement 5 personnes	84 €	94 €	104 €						
Tarifs spéciaux pour les enfants hébergés dans la chambre des parents : Enfants - 3 ans : gratuit ; Enfants 3 à 12 ans : 1/2 tarif. Remise sur séjours consécutifs ou non en chambre ou appartement : - 10 % de 4 à 6 nuits sur l'hébergement ; 15 % de 7 à 15 nuits ; - 20 % pour 16 nuits et plus.									
Formules Gîte de séjour - Gîte de groupes (*)	WE 2 nuits	Mid-week	Semaine	WE 2 nuits	Mid-week	Semaine	WE 2 nuits	Mid-week	Semaine
Gîte 12 personnes	454,50 €	635 €	1 028 €	531 €	713 €	1 157 €	Location uniquement si disponibilité à J-15. Tarifs sur demande		1 285 €
Gîte 16 personnes	629 €	850 €	1 357 €	705,50 €	945 €	1 530 €			1 647 €
Gîte 12 + 16 personnes	1 080 €	1 479 €	2 382 €	1 235 €	1 652 €	2 685 €			2 932,50 €
Taxe de séjour : 0,90 € / personne / jour									

Dépôt de garantie : voir conditions générales de vente

(*) WE 2 nuits :
du vend. 16h au dim. 18h

Mid-week :
du lun. 16h au vend. 11h

Semaine :
du sam. 16h au sam. 11h



Une création



**GRAND
COGNAC**
Communauté de communes

Prestations optionnelles Formules Chambres et Gîtes	
Petit-déjeuner	6 € / personne / jour
Petit-déjeuner complet	9,5 € / personne / jour
Location de draps	4 € / personne
Location de linge de toilette	3 € / personne
Ménage	150 € / gîte
Animal (Chiens catégories 1 et 2 interdits)	8 € / jour ; 50 € / la semaine

Location de salles	1/2 journée	Journée
Salle 80 m ² (Gîte 16 pers.)	Nous consulter pour les tarifs	
Salle Part des Anges (45 m ²)	50 €	90 €
Salle Dame Jeanne (45 m ²)	50 €	90 €
Caution location de salles	300 €	

Prestations optionnelles Location de salles	
Café d'accueil	1,70 € / personne
Pause	4,80 € / personne
Café d'accueil + 1 pause	5,80 € / personne
Café d'accueil + 2 pauses	11,50 € / personne

Conditions Générales de Vente

Ces conditions s'appliquent à tout séjour au Moulin de Prézier, propriété de Grand Cognac.

GARANTIE DES PRIX

Les tarifs indiqués sont fermes et valables pour l'année en cours. Au-delà, ils sont susceptibles d'être modifiés.

GARANTIE DE RESERVATION

Toute réservation n'est confirmée qu'à la réception d'un écrit du client (courrier, fax, mail) qui doit parvenir au Moulin de Prézier au plus tard à la date d'option, accompagné du versement des arrhes dont le montant s'élève à 30 % du montant total des prestations réservées. Sans les arrhes à la réservation et le solde à la date prévue, le Moulin de Prézier est en droit de reprendre une partie ou l'intégralité des chambres allouées.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le client : toute annulation doit faire l'objet d'un écrit. Avant J-15, le montant des arrhes déjà payé sera conservé. Au-delà de J-15, le montant total du séjour sera facturé sur la base des prestations réservées.

Annulation par le Moulin de Prézier pour cas de force majeure : le client en sera informé avant le début du séjour par lettre recommandée. Le client sera remboursé immédiatement de l'intégralité des sommes versées.

DUREE DU SEJOUR & HORAIRES

Le client signataire du contrat de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. En cas de séjour écourté, le règlement reste acquis. Les départs devront avoir lieu au plus tard à 11h00, les arrivées s'effectuant à partir de 16h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le Moulin de Prézier avant 18h00.

NON PRESENTATION DU CLIENT

Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue du début du séjour, la réservation devient nulle et le Moulin de Prézier est en droit de récupérer ses chambres. Le règlement de la totalité du séjour reste acquis.

REDUCTION DE L'EFFECTIF DES LOCATAIRES

Le client a la possibilité de réserver le Moulin de Prézier, une chambre, un gîte, la totalité du site. Sauf accord préalable écrit, aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport à celui indiqué lors de la réservation ne peut entraîner une réduction du prix de la location initialement déterminé.

CAPACITE

Si le nombre de vacanciers se présentant au Moulin de Prézier excède la capacité d'accueil agréée par les différents services départementaux, les clients supplémentaires seront alors refusés. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat (en cas de départ d'un nombre de vacanciers supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne sera effectué).

DEPOT DE GARANTIE

Pour les locations en formule Gîte, un dépôt de garantie sera demandé lors de l'arrivée du client. Ce dépôt d'un montant de 1 000 € par gîte sera payable en deux chèques de 850 € et 150 € par gîte, ou 400 € par appartement et sera restitué au moment du départ. En cas de non nettoyage des locaux au moment du départ, le chèque de 150 € par gîte sera conservé et encaissé.

ETAT DES LIEUX

Pour tout séjour en formule Gîte, un état des lieux d'arrivée et de départ sera effectué avec le client et conditionnera la remise du dépôt de garantie. Le client pourra au choix

effectuer lui-même le nettoyage, ou s'acquitter d'un forfait ménage de 150 € par gîte (prestation à réserver à l'avance).

MENAGE

Le forfait ménage de fin de séjour de 150 € par gîte comprend le nettoyage des chambres et des salles de bains. Les parties communes (salle de restauration, cuisine, sanitaires rez-de-chaussée) devront être laissées propres, aspirées et rangées.

UTILISATION DES LIEUX

Le client devra assurer le caractère paisible de la location, en faire usage conformément à la destination des lieux en respectant notamment un niveau sonore convenable. Le client devra s'assurer de laisser les portes fermées à clef en cas d'absence. Il est interdit de faire des cuissons (grillades ou autres) dans la cheminée. La présence d'un adulte est indispensable lorsque des enfants sont dans cette salle et que la cheminée est allumée. Les chambres, les appartements, les salons, la salle de restauration et la cuisine sont non fumeurs.

Les animaux, à l'exception des chiens de 1^{er} et 2^e catégories, sont acceptés en cas de privatisation intégrale du gîte et devront être signalés lors de la réservation et le jour de l'arrivée, moyennant le règlement du tarif en vigueur.

RESTAURATION

Chaque gîte est équipé d'une cuisine à destination des clients qui souhaitent assurer eux-mêmes leur repas. Le client peut également faire appel au traiteur de son choix. Celui-ci ne pourra pas effectuer de cuisine sur place. Des branchements électriques ainsi qu'un emplacement ont spécialement été conçus à son attention à l'extérieur. Il devra laisser la cuisine propre et rangée à son départ. L'heure limite d'utilisation des cuisines et de la salle de restauration est fixée à 1 heure du matin sauf en cas de location de l'intégralité des chambres.

ASSURANCES

Le client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer au cours de son séjour. Grand Cognac Communauté de communes décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vol, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels) apportés par le client quel que soit l'endroit où se trouvent les biens (parking, salons, chambres etc...).

MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement des arrhes se fera lors de la confirmation de la réservation à la date d'option. Le solde des prestations sera réglé à J-15. Toutes prestations venant s'ajouter lors du séjour aux prestations initialement réservées feront l'objet d'une facture et devront être réglées sur place. Tous les règlements, arrhes, soldes, seront effectués auprès des gestionnaires du Moulin de Prézier en chèques, chèques vacances, numéraire ou carte bancaire.

RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute contestation ou réclamation doit être adressée à Grand Cognac Communauté de communes, une copie adressée à l'Antenne Départementale des Gîtes de France, et au Moulin de Prézier dans le courant de la semaine suivant le départ au plus tard. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service qualité de la Fédération Nationale des Gîtes de France. Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les partis relèvera de la compétence des tribunaux d'Angoulême.